CONCOURS POETIKA 2024

20ème édition

Site : www.poetika17.com - Courriel : concourspoetika@gmail.com

~ Règlement du concours ~

→ Article 1 - Préambule

Le concours est ouvert aux auteur(e)s francophones (majeurs) **du 15 février au 31 mai 2024** (cachet de la poste faisant foi). **Thème et forme libres**. De par leur fonction, les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

→ Article 2 – Présentation des textes

Chaque concurrent enverra **un ou deux textes n'excédant pas 32 vers ou lignes.** Les textes courts ne sont pas autorisés car leur forme poétique ne permet pas une notation cohérente de l'œuvre (minimum : 12 vers ou 12 lignes pour chaque texte). Chaque poème sera adressé **sur une seule page en 5 exemplaires anonymes dactylographiés,** interligne simple (format A4, ne pas agrafer les feuillets). Aucun texte sous forme manuscrite n'est admis. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur le texte sous peine de refus. Les auteurs sont notés de façon anonyme. Dès réception des documents, un numéro est attribué à chaque candidat par ordre d'arrivée et garantit l'anonymat auprès des membres du jury. Le numéro d'ordre est reproduit sur l'enveloppe cachetée du concurrent par l'organisateur.

→ Article 3 – Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est de **15 euros** (quinze euros). Le paiement sera effectué par chèque à l'ordre de TALAZAC ou par virement bancaire : IBAN FR76 1333 5004 0104 9452 8218 702. Pour les candidats étrangers : virement international, pas de mandat.

→ Article 4 – Modalités d'envoi

Chaque candidat enverra dans une grande enveloppe (courrier non recommandé), les documents suivants :
- Son (ou ses) poème(s) au format A4, en 5 exemplaires non agrafés.
- Une enveloppe cachetée avec à l'intérieur le bulletin d'inscription dûment complété et signé (à télécharger sur le site www.poetika17.com). Ne mentionner sur cette enveloppe close que le titre des poèmes et éventuellement la mention « Virement » si vous avez opté pour le virement bancaire.
- Deux enveloppes ordinaires suffisamment affranchies libellées à ses nom et adresse.
- Un chèque d'un montant de 15 euros à l'ordre de TALAZAC ou le récépissé du virement international pour les candidats étrangers.

Le tout à faire parvenir à : **Concours POETIKA 6 rue des Oiseaux 17600 MEDIS**.

→ Article 5 – Œuvre poétique

L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale, non primée dans un autre concours, ni réalisée à l'aide de l'IA (Intelligence Artificielle). Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause et si la fraude est avérée, le candidat se verra immédiatement exclu du concours. Les poèmes non classés au Palmarès mais remarqués par le jury seront mis en ligne sur le site. Les meilleurs poèmes feront éventuellement l'objet d'un recueil collectif, sans que les poètes puissent s'y opposer ni réclamer des droits d'auteur qui leur restent acquis. Les poèmes ne sont pas restitués à leurs auteurs. Tout lauréat ayant remporté un prix ne pourra pas se présenter pendant deux années de suite au concours.

→ Article 6 – Récompenses

Cinq prix au total sont en jeu : **1er, 2e, 3e Prix, Prix Spécial du Jury** et **Mention Honorable.**
Premier Prix : **100 €** Deuxième Prix : **80 €** Troisième Prix *:* **50 €**
Les autres récompenses : selon nos partenaires et sous toutes réserves : 2 mini croisières autour de La Rochelle (au choix : Fort Boyard & Ile d'Aix ou escales Ile d'Oléron – Ile de Ré ou promenade Charente) + billetterie d'organismes culturels + ouvrages littéraires. Les partenaires n'ayant pas tous donné leur réponse à la date de mise en ligne du concours, pensez à consulter régulièrement la liste des prix sur le site. Chaque lauréat recevra également un diplôme et son texte sera publié sur le site www.poetika17.com. Si l'un des lauréats réside hors de France, et s'il lui est impossible de bénéficier des invitations pour des raisons purement géographiques, un ouvrage littéraire lui sera envoyé par voie postale en même temps que ses autres prix.

→ Article 7 - Litige

En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les membres du jury se réservent le droit de les modifier ou de les annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des documents demandés ne sera pas retenu.